

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

**Séance du 20 septembre 2023**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

**L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.**

**Date de la convocation :**

30/08/2023

**Secrétaire : Douglas VERSCHEURE**

**Date d'affichage :**

30/08/2023

**Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Anne GOMBERT - Nathalie MAEGHT – Ludovic COCQUEMPOT**

**Absents : Barbara BODART (pouvoir à Laurent DENIS) – Gabin LORNIER (pouvoir à Sophie WAROT) - Sandrine LORIO (pouvoir à Hugues LAVOGIEZ) – Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Jérôme LEBOUCHER**

**2023/39**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT CAF INVESTISSEMENT ALSH**

VU la délibération n°2023/32 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, un accueil de loisirs sans hébergement est proposé aux enfants, de la commune et extérieur, âgés entre 4 et 16 ans.

Cet accueil de loisirs se déroule lors des vacances de février (1 semaine en journée complète), d'avril (2 semaines en journée complète) et d'été (le mois de juillet).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le but de satisfaire les enfants accueillis et renouveler le matériel pour les diverses activités, il serait nécessaire d'investir dans du matériel de camping (1 semaine de camping pour les enfants âgés entre 6 et 16 ans est prévu au cours du centre de loisirs d'été, s'agissant d'une soirée par tranche d'âge) mais également dans des jeux de société et des appareils à crêpes et gaufres.

Le financement de ces acquisitions peut être subventionné par la CAF, à hauteur de 30%.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet, de déposer une demande de subvention auprès de la CAF et d'y joindre le plan de financement lors de la demande.

## Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
- Matériel de camping	- 1 151.47 €	- CAF	- 549.96 €	30 %
- Jeux de société	- 452.59 €	- Fonds propres	- 1 283.23 €	70 %
- Appareils à gaufres/crêpes	- 229.13 €			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 833.19 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>1 833.19 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande de subvention auprès de la CAF.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Douglas VERSCHEURE



Le Maire,

Laurent DENIS.

